

Décision

Générale

colonial

Décision n° 53-313-1922 Mutation.

n° 53-313-1922

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 décembre 1922

Numéro JO

n° 313 du 31/12/1922

Date du numéro

31 décembre 1922

TEXTE INTÉGRAL

M. Gnanadicom, commis du cadre local des P.T. T., est désigné pour servir à Obock en qualité de chef du bureau télégraphique, en remplacement du télégraphiste Abdou Saïd rappelé au chef-lieu.